

Compte rendu de réunion du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 novembre 2019

Date de la convocation : 22 novembre 2019

Présidence : Jean-Claude MOURREGOT

Présents : J.C. Mourregot – V. Gelas – P. Ruiz – A. Velu - N. Feltrin - P. Brunel – C. Beguet – T. Michal – L. Wynarczyk – C. Fortin – B. Doucet-Bon

Excusé : J.M. Gimaret (pouvoir à V. Gelas) – C. Morateur

Absent : J. Valero

Secrétaire de séance : B. Doucet-Bon

La séance est enregistrée.

Le conseil municipal n'a aucune remarque à formuler sur le compte-rendu de la séance du 25 octobre 2019. Le registre des comptes rendus, ainsi que celui des délibérations, est signé par les conseillers municipaux pour les deux séances.

- Lecture des correspondances reçues

Monsieur le Maire souhaite lire en début de séance les courriers reçus en Mairie concernant le fonctionnement de la commune, et dont il lui semble nécessaire que l'ensemble des élus en aient connaissance.

Le Club de Photo « Œil et Lumière » sollicite la commune pour récupérer un des deux ordinateurs remplacés au secrétariat de la mairie. Un accord a été donné et dans le cas il ne l'utiliserait pas il serait remis à une autre association. L'autre ordinateur est conservé en Mairie.

Les Jeunes Messimiens participent pour la septième fois au ravitaillement de la marche organisée pour le Téléthon le samedi 07 décembre et ils demandent de pouvoir s'installer sous le préau de la place de la Mairie avec la mise à disposition de matériels et la prise en charge du coût de produits pour le ravitaillement. Un accord a été donné.

- Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal.

Au titre de sa délégation pour exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain, tel qu'il est défini par le code de l'urbanisme, il a renoncé à exercer ce droit sur les cinq transactions reçues portant sur un immeuble non bâti sis lieudit « Rue Basse », et sur quatre immeubles bâti sis 262 chemin des Ferrières, 186 rue du Bourg, 270 rue du Bourg et 61 impasse des Ferrières.

Concernant sa délégation pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € HT, il a

- ~ retenu l'entreprise JOSEPH SARL de Messimy-sur-Saône pour la fabrication d'un lève palette avec prise sur le trois-points du tracteur, au prix de 1 280 € HT (1 536 € TTC),
- ~ accepté le plan de financement présenté par le SIEA, pour la rénovation du point d'éclairage public n° 193 chemin du Peray, avec un montant de travaux de 950 € TTC, et une dépense prévisionnelle restant à la charge de la commune de 428,16 €.

Pour sa délégation décidant de la conclusion du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans, il a loué :

~ le garage n° 6 à Mme Chantal DIMITRIO à compter du 24 octobre 2019 avec un loyer mensuel de 52,63 €.

Dans le cadre de la délibération du 13 septembre 2019 pour l'aménagement du carrefour et le déplacement de l'arrêt car scolaire « Au Guillard », il a retenu l'entreprise EIFFAGE Route sise à Miribel, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, avec un montant de 95 395,50 € HT pour la tranche ferme et 750 € HT pour la tranche optionnelle n° 2, soit un coût total de 96 145,50 € HT (115 374,60 € TTC).

- **Ecole : subvention pour classe de natation en 2020.**

Le Sou des Ecoles a transmis un courrier par lequel il est sollicité une aide de la commune pour la Classe Natation, à destination des CE1 et CE2 (soit 28 élèves), devant se dérouler sur le site d'Hauteville-Lompnes du 10 au 14 mars 2020. Le courrier de demande a été porté à la connaissance des conseillers municipaux.

La précédente demande de participation pour une sortie scolaire concernait une classe verte au Centre Eden de Cuisery du 14 au 16 mai 2018 pour les élèves de CP/CE1/CE2/CM1, soit 50 élèves. La Commune a participé à hauteur de 30 € par élève (soit un montant maximum de 1 500 €). Une somme de 1 260 € (présence de 42 enfants) a été versée au Sou des Ecoles.

La municipalité a examiné cette demande et est d'accord sur le principe d'une participation de la commune avec une aide de 50 € par enfant.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal :

- accorde une participation de la commune à la classe natation 2020,
- fixe le montant de cette participation à 50 € par élève,
- précise que cette somme sera inscrite au budget 2020 (article 6574) et versée au Sou des Ecoles

- **Décision modificative n° 2 au budget 2019 de la commune.**

Une deuxième modification budgétaire est à réaliser au niveau du budget communal :

* au niveau du fonctionnement pour :

~prendre en compte les formations réalisés par l'adjoint technique concernant les habilitations nacelle et électriques,

~régulariser différents articles (installation ordinateur, réunion publique, timbres, nettoyage salle polyvalente, ...). Au niveau de la salle polyvalente, il est nécessaire de recourir à une société de nettoyage, en l'occurrence ABC DOM de Montmerle-sur-Saône. Elle intervient tous les lundis et ponctuellement sur demande le vendredi.

~restituer la somme de 773,56 € au Régisseur du Tribunal d'Instance de Trévoux dans le cadre de l'ordonnance de mainlevée partielle reçue à la suite de l'arrêt de la Cour de Cassation cassant et annulant le jugement du Tribunal d'Instance de Trévoux,

Ces dépenses sont compensées par diverses recettes.

* au niveau de l'investissement pour :

~acquérir un nouveau souffleur par suite de sa perte. Une explication est donnée sur les conditions cette perte.

~inscrire en recettes le fonds de concours de 10 000 € alloué par la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour les travaux d'aménagement « Au Guillard » et d'augmenter les crédits de l'opération n° 201901 « Aménagement du Guillard » du même montant,

~transférer les dépenses prévues en immobilisations corporelles en immobilisations en cours au niveau de l'opération n° 201903 « Sécurisation entrée Nord RD 933 ». Il s'agit d'un jeu d'écritures qui ne devait pas forcément passer par une décision modificative.

~procéder au transfert des dépenses relatives à l'étude de faisabilité (RD 933 et arrêt car) de l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain et le levé topographique de la RD 933, prises en charge au niveau de l'article 2031, en immobilisations en cours par le biais d'une opération d'ordre patrimoniale.

Ces modifications se présentent comme suit :

FONCTIONNEMENT

* Dépenses

- Chapitre 011 Charges à caractère générale
 - ~ article 6184 Versement à des organismes de formation + 1 660 €
 - ~ article 6228 Divers + 950 €
 - ~ article 6261 Frais d'affranchissement + 500 €
 - ~ article 6283 Frais de nettoyage des locaux + 1 500 €
- Chapitre 67 Charges exceptionnelles
 - ~ article 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs) + 775 €
- Chapitre 023 Virement à la section d'investissement + 1 000 €

Total + 6 385 €

* Recettes

- Chapitre 013 Atténuations de charges
 - ~ article 6419 Remboursements sur rémunérations + 2 195 €
- Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes
 - ~ 70311 Concession dans les cimetières + 1 290 €
- Chapitre 73 Impôts et taxes
 - ~ article 7318 Autres impôts locaux et assimilés + 700 €
 - ~ article 7336 Droits de place + 2 200 €

Total + 6 385 €

INVESTISSEMENT

* Dépenses

- Opération n° 100 « Acquisitions de matériels »
 - ~ article 2188 Autres immobilisations corporelles + 1 000 €
- Opération n° 201901 « Aménagement du Guillard »
 - ~ article 2315 Installations, matériel et outillage technique + 10 000 €
- Opération n° 201903 « Sécurisation entrée Nord RD933 »
 - ~ article 2031 Frais d'études - 32 000 €
 - ~ article 2033 Frais d'insertion - 2 000 €
 - ~ article 2315 Installations, matériel et outillage technique + 34 000 €
- Chapitre 041 – Opérations patrimoniales
 - ~ article 2315 Installations, matériel et outillage technique + 5 318 €

Total + 16 318 €

* Recettes

- Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées
 - ~ article 2041512 Groupement de collectivités Bâtiment et installation + 10 000 €
- Chapitre 041 – Opérations patrimoniales
 - ~ article 2031 Frais d'études + 5 318 €
- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement + 1 000 €

Total + 16 318 €

Après vote en mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve la décision modificative n° 2 au budget communal telle que présentée

- **Admission en créance éteinte de titres émis auprès de la SEREPI.**

En 2000, sur le budget assainissement, il a été émis deux titres à l'encontre de la SEREPI pour la récupération de la TVA auprès du fermier. Ces deux titres représentent un montant de 9 480,11 € et figurent toujours dans les états des restes à recouvrer de la commune.

La SEREPI a été radiée du registre du commerce et des sociétés en 2003. Par le jeu de fusion et absorption, les activités de cette société ont été reprises par SUEZ France. Plusieurs courriers ont été adressés à cette entité concernant ce sujet sans que la commune reçoive de réponse. Cela n'est pas surprenant du fait de l'ancienneté du dossier et des difficultés à retrouver une trace comptable ou un justificatif.

Dès février 2017, le trésorier de Châtillon-sur-Chalaronne avait demandé d'admettre en créances éteintes cette somme de 9 480,11 €, afin de l'apurer.

Les recherches effectuées n'ayant rien donné, et cette somme ayant pu être encaissée par la commune sans mise en concordance avec les titres émis, l'admission en créances éteintes reste la dernière possibilité pour clore ce dossier.

Il est précisé que ce montant a été inscrit au budget 2019.

Il semble que le comptable de l'époque n'a pas effectué son travail. Son successeur souhaitait d'ailleurs le mettre en cause.

Ce dossier traîne depuis plusieurs années et il convient de le solder.

La SEREPI a toujours été une filiale à 100% de SUEZ et cette dernière pourrait dire si cela a été réglé ou non. Elle n'a pas envie d'effectuer de fastidieuses recherches.

Après votre à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide d'admettre en créances éteintes la somme de 9 480,11 €,
- dit que cette dépense sera comptabilisée à l'article 6542 du budget 2019.

- **Convention de partenariat avec CertiNergy dans le cadre de l'opération ISOL'01.**

Le SIEA s'est engagé dans la réalisation d'une opération de massification de l'isolation des combles perdus pour les bâtiments communaux et intercommunaux appelée ISOL'01.

La commune a répondu au questionnaire relatif à cette opération pour la Mairie, l'Ecole, la Bibliothèque, la Salle polyvalente et la Maison du Bourg.

Pour mener cette action, le SIEA a retenu l'offre proposée par CertiNergy afin de mettre en œuvre l'opération ISOL'01.

CertiNergy a pris contact avec la commune afin de proposer une convention de partenariat, devant obligatoirement être signée avant le démarrage de l'opération. A la suite de la signature de la convention, CertiNergy effectuera des visites techniques des bâtiments déclarés par la commune. A la suite de cette visite, la commune aura le choix entre :

- ~ une offre clé en main : les travaux sont suivis et contrôlés par CN Solutions, filiale de CertiNergy, et réalisés par l'un de leur partenaire local. La collectivité paie uniquement le reste à charge, après déduction de la prime CEE (Certificats d'Economies d'Energies) ;
- ~ une offre d'accompagnement : un cahier des charges est mis à disposition de la collectivité avant de passer le marché de travaux et de sélectionner un installateur afin que les travaux soient éligibles aux CEE. Une fois le chantier réceptionné, CertiNergy le fait contrôler et constitue le dossier de demandes CEE, le dépose auprès de l'administration et verse la prime à la collectivité, une fois les CEE crédités sur son compte.

La première étape dans le cadre de l'opération ISOL'01 est donc la signature de la convention de partenariat qui a été remise à tous les élus.

La convention prévoit les engagements de chaque partie.

Si tout est confié à CertiNergy, c'est donc CN Solutions qui récupère les CEE. Non, il réalise seulement les travaux et les CEE sont gérés dans tous les cas par Certinergy.

Le choix de la solution relèvera des élus après les visites.

ISOL'01 répond au problème de perte thermique. Cette opération concerne uniquement les combles.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve la convention de partenariat en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique, dans le cadre de l'opération ISOL'01, avec CertiNergy,

- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets – Année 2018

Chaque conseiller municipal a été destinataire du rapport.

Il est constaté une légère augmentation du poids des ordures ménagères par habitant sur le territoire du syndicat.

L'augmentation des apports en déchetterie est liée aux déchets verts.

Une remarque est formulée sur le taux de la TEOM. Quel est le coût pris par le trésorier ? Aucun, car la taxe est recouverte en même que les taxes foncières.

- Conseil d'Ecole du 12 novembre 2019

Le compte-rendu du conseil d'école, établi par Madame la Directrice de l'Ecole, a été adressé avec la convocation à tous les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire en présente les grandes lignes en rappelant les points abordés :

- le résultat des élections de parents d'élèves,
- un rappel des attributions du conseil d'école,
- les effectifs à la rentrée 2019 avec la répartition par classe des 121 élèves,
- le règlement intérieur qui a été adopté comme à chaque rentrée scolaire avec quelques modifications,
- les actions envisagées par l'école au cours de l'année scolaire,
- les différentes manifestations,
- la sécurité avec un exercice d'évacuation incendie et un autre « alerte attentat/intrusion ». Il a été aussi évoqué l'intervention envisagée d'un élu à propos de la sécurité routière aux abords de l'école.
- le budget scolaire,
- les questions transmises par les parentes délégués.

- Compte-rendu des commissions communales

a.- Commissions Sécurité / Transports scolaires et Voirie des 05 et 08 novembre 2019

Le 05 novembre, il a été procédé au choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagement du carrefour du Guillard et le déplacement de l'arrêt de car scolaire. Les travaux débiteront mi-janvier 2020.

Le 08 novembre a concerné la rencontre avec le Bureau d'Etudes AINTEGRA avec la position prise de demander la présentation du projet avant la séance du conseil municipal. Cela a été fait et il est proposé de revenir sur ce sujet afin de pouvoir apporter une réponse au bureau d'études sur la suite à donner à ce projet. Il serait mieux d'avoir un vrai mode doux avec vélo et piéton, mais cela nécessite des acquisitions foncières. La communauté de communes possède la compétence pour les modes doux et il faudrait donc lui demander de participer à ce projet. Elle est compétente pour les modes doux afin de se rendre au collège de Montceaux, mais pas pour l'ensemble de ceux-ci sur les communes. Ce point serait à vérifier. Le projet peut se réaliser avec le cheminement trottoir et l'élargissement pour les vélos est possible ultérieurement en acquérant les surfaces nécessaires. Un phasage de ce projet sur deux années est envisageable. Il faut avancer sur le projet mais se poser la question de comment le financer. L'utilité du trottoir tout du long se pose, car un tel équipement apparaît comme plus prioritaire sur d'autres secteurs de la commune. Il faut étudier la sécurisation de ce secteur. Il s'agit d'une route départementale et les travaux vont surtout avoir comme résultat de diminuer la vitesse du passage routier. Il convient de prendre une position. Deux points apparaissent comme gênants, le plateau surélevé au croisement de la route de Saint-Trivier et la longueur du trottoir. Il faut travailler sur un plan de financement de ce projet (subventions, emprunt) et l'étaler sur deux exercices budgétaires. Un accord est donné pour continuer sur le projet de sécurisation de l'entrée Nord de la RD 933 mais en apportant quelques modifications au niveau de l'avant-projet.

b.- Commission des Finances du 20 novembre 2019

Il a été réalisé un point financier au niveau des deux budgets sur la période du 1^{er} janvier au 18 novembre en prenant connaissance des comptes administratifs.

Locaux commerciaux :

* Fonctionnement

dépenses	prévu	12 918 €	réalisé	277,19 €
recettes	prévu	12 918 €	réalisé	11 816,04 €

* Investissement

dépenses	prévu	89 208 €	réalisé	36 587,78 € (hors prise en compte du solde d'exécution négatif reporté de 2018)
recettes	prévu	89 208 €	réalisé	74 173,69 €

Commune :

* Fonctionnement

dépenses	prévu	940 078 €	réalisé	564 306,69 €
recettes	prévu	940 078 €	réalisé	651 269,80 € (hors prise en compte de l'excédent de fonctionnement reporté de 2018)

* Investissement

dépenses	prévu	458 626 €	réalisé	161 257,06 € (hors prise en compte du solde d'exécution négatif reporté de 2018)
recettes	prévu	458 626 €	réalisé	233 828,52 €

Il a été dressé une liste non exhaustive des projets pour 2020, dont les choix seront effectués au moment de la préparation budgétaire.

Il a été évoqué le vote du budget 2020 par rapport aux élections municipales. La commission a pris l'orientation de préparer et voter le budget avant les élections, en considérant que la nouvelle équipe municipale aura toute la latitude pour revenir dessus. Le calendrier suivant a donc été arrêté :

- janvier 2020 : étude par la commission des projets avec priorisation
- mi-février 2020 : préparation du budget
- fin février / début mars : vote du budget.

c.- Commissions Bâtiments communaux et Affaires scolaires du 26 novembre 2019

Les deux commissions se sont réunies pour écouter les doléances des enseignants et des ATSEM. L'école n'a que 15 ans mais elle commence à avoir des lacunes.

Le premier sujet a porté sur le problème de la chaleur au printemps avec les épisodes de canicule et de voir comment mettre en place une occultation efficace.

Il a été signalé des problèmes au niveau des seuils de portes et de l'étanchéité des fenêtres.

La mise en place d'un placard mural dans la salle de repos. Un tri des affaires est sollicité (ce dernier a été fait).

Des problèmes de plomberie au niveau des sanitaires du haut et l'eau arrivant orange au retour des grandes vacances, mais aussi lors des petites vacances. Cela doit être du manganèse. Une analyse sera effectuée.

Il existe un problème d'étanchéité au niveau de la toiture et il sera recherché une entreprise pour regarder ce point.

Il manque un WC dans les sanitaires du bas depuis la mise en place de l'accessibilité. Une solution a été vue en récupérant le local de stockage dans les sanitaires pour installer deux nouveaux WC.

Un chiffrage des différentes demandes sera réalisé. Elles seront étalées sur plusieurs exercices budgétaires avec comme priorité pour 2020 les sanitaires du bas et l'occultation.

d.- Commission Environnement / Agriculture / Economie locale du 28 novembre 2019

Elle a discuté de la signalétique. Après l'étude des photos, il est envisagé quatre axes : enlever, ajouter, déplacer et modifier. Il a été acté d'enlever, de déplacer et de modifier les panneaux de signalétique. Concernant la question de l'ajout, une réflexion est à mener. La question s'est déjà posée en 2017 d'intervenir sur l'ensemble de la signalétique qui est disparate, sans qu'il soit pris une position sur un remplacement total par rapport à l'esthétique. La commission a donc préféré ne

pas valider les ajouts de panneaux, afin de permettre à la prochaine mandature de prendre le temps de la réflexion sur l'ensemble de la signalétique.

Il ne sera pas donné de suite pour l'instant au projet de navette, car il a été reçu seulement trois réponses. La mise en place de cette action a eu le mérite, au moins, de voir qu'il y a des choses à faire, de prendre en compte certaines situations. Une solution serait de travailler sur ce thème par le biais associatif ou bénévole.

Les visites ont eu lieu ce matin pour le broyage chez les personnes intéressées. Monsieur le Maire se rendra avec l'agent de la commune chez la société louant le broyeur, pour voir quel est le matériel nécessaire. Combien de personnes sont-elles intéressées ? Six à ce jour. Il est parti uniquement sur la base des personnes ayant fait connaître leur souhait d'utiliser ce service (soit dix-huit). L'opération de broyage aura lieu le mercredi 11 décembre. Le broyat sera conservé par les personnes.

- Information d'urbanisme

Depuis le conseil municipal du 25 octobre 2019, il a été examiné, par le Maire et les Adjoints, quatre permis de construire (reconstruction après sinistre ; garage annexe avec clôture et deux maisons individuelles) et huit déclarations, dont cinq ont fait l'objet d'une opposition et pour deux autres il a été demandé des pièces complémentaires avant de prendre une décision. Il a été reçu une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, qui ne fera pas l'objet d'une visite de conformité. La SAFER a transmis une information pour la vente de parcelles Aux Ferrières er Sous la Ville. Un point a été réalisé sur les dossiers vus et transmis pour instruction au service commun ADS, ayant reçu une décision entre le 22 juillet et le 25 novembre.

- Compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux

Au niveau du syndicat des eaux, il est attendu mi-décembre pour avoir l'accord de la préfecture sur la dissolution. Il est précisé que le nouveau syndicat reprendrait la secrétaire à Montmerle au moins pendant trois mois.

Le SMIICTOM a tenu son avant-dernier comité syndical avec toute une série de délibérations nécessaire pour la dissolution. Son dernier comité syndical aura lieu le 11 décembre pour prendre les dernières délibérations et il sera suivi d'un repas. Concernant les colonnes des PAV, le mécanisme casse car il a été insuffisamment dimensionner, un expert commun au syndicat et à la société a été désigné.

Agnès VELU informe qu'elle participe maintenant au COPIL du PCAET.

La commission économie communautaire a pris connaissance de l'avancement des ventes au niveau de Visionis. Il est rencontré un souci au niveau des travaux de VRD.

- Questions et correspondances diverses

- Une buvette au profit du Téléthon est proposée par les Jeunes Messimiens sous le préau à côté de la bibliothèque le samedi 07 décembre de 10 h à 12 h, en même temps que le ravitaillement pour la marche.

- Tous les enseignants de l'école vont suivre le mouvement de grève du jeudi 05 décembre, ainsi que les agents de la commune intervenant au restaurant scolaire. Cette situation conduit à ne pas pouvoir assurer le service minimum d'accueil et l'école sera donc fermée ce jour-là. Une note va être remise aux parents lundi par l'intermédiaire de l'école.

- La Maison d'Assistantes Maternelles va ouvrir en janvier 2020.
- Les vœux du personnel communal auront lieu le jeudi 19 décembre à 19 heures 30 en Mairie.
- Les vœux de la commune sont fixés au vendredi 10 janvier 2020 à 20 heures à la salle polyvalente.
- Il est communiqué le mot transmis par Céline VAGNAT et de ses enfants à la suite du décès de Denis. Il est laissé à la disposition des élus pour lecture au secrétariat de la mairie.
- Lors du dernier conseil communautaire, il a été présenté par une personne de l'armée de l'air le service militaire volontaire pour les jeunes de 16 à 25 ans, d'une durée de 06 à 12 mois. Une explication est donnée sur ce service.
- Le dimanche 17 novembre a eu lieu à 10 heures une réunion avec les présidents des amicales des classes pour définir une date fixe pour la fête des conscrits. Il a été retenu le dernier week-end de mars sauf en cas d'élection ou de fête religieuse.
Le même jour à 10 heures 30 s'est tenue la réunion avec les présidents des associations pour fixer le calendrier des manifestations de 2020. Il a été rappelé à cette occasion quelques règles. Un point a été fait sur les clés détenus par les associations pour leurs activités dans les bâtiments communaux. Il a été demandé un nettoyage du village après le défilé humoristique du vendredi soir. Concernant les annonces de manifestations, les sites pour les banderoles sont à partager en cas de manifestation sur une même période, dans tous les cas la commune est prioritaire pour annoncer ses événements. Le forum des associations devrait avoir lieu le dernier week-end d'août. Il a été souligné le problème de la salle polyvalente devenant trop petite pour le banquet des conscrits et certaines classes craignent à l'avenir de devoir organiser le banquet dans une autre commune. Il a été proposé d'acquérir un chapiteau par la commune. Cela représente un coût mais surtout des problèmes de stockage et de sécurité. Il a été demandé d'avoir une réflexion sur une nouvelle salle polyvalente ou la possibilité de disposer d'un chapiteau en commun.
- Il a été rencontré les enseignantes de maternelles concernant l'accueil obligatoire des enfants à partir de trois ans. Il y a beaucoup de difficulté pour savoir par les parents si les enfants seront amenés à l'école. Le nombre maximum serait de 10. Cela a deux conséquences : un problème de surveillance et d'organisation des couchages car la salle de repos est complète. Différentes solutions ont été avancées : la mise à disposition des salles annexes (idée écartée), l'utilisation d'une partie de la classe des PS/MS attenante, la mise en place de lits superposés mais il existe la question de la sécurité. Il est ciblé les questions pour avancer sur ce sujet. Il est évoqué la question de la densité des enfants par m².
- À la suite des remarques sur l'indiscipline au restaurant scolaire, un courrier a été adressé aux parents. Le souci existe toujours avec des enfants continuant à être des éléments perturbateurs. Un enfant sera reçu avec ses parents ce samedi matin par le Maire et le vice-président de la commission Affaires scolaires.
- Il est signalé un buisson route d'Ars qui serait à tailler par son propriétaire.
- Toujours route d'Ars, il faudrait que les gendarmes reviennent pour verbaliser, car à nouveau des véhicules empruntent le sens interdit et notamment des camions. Il serait bien de remettre le radar pédagogique.
- Une remarque est formulée sur la couleur grise choisie pour les volets de l'immeuble du Bourg. Elle est triste.

- Le vendredi 13 décembre à 14 heures 30, le comité syndical du SYTRAIVAL aura lieu à la salle polyvalente de la commune.
- Il est remercié pour l'aide de l'agent de la commune au transporter de la crèche à l'église.
- Concernant les travaux, il est informé :
 - * du busage au chemin du Bicheroïn est terminé,
 - * des travaux de fauchage et d'élagage auront lieu à partir de la semaine 50,
 - * des travaux d'assainissement prévus chemin des Ferrières à partir du 27 novembre qui ont été décalés en raison de la perte des analyses d'amiante effectuées au niveau de l'enrobé,
 - * du changement de la porte d'entrée du presbytère.
- Il est remercié pour la reprise en goudron de l'accotement de la route d'Ars, sans que cela rélargisse trop la voie.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 20 décembre 2019 à 20 heures 30.


Le Maire,
Jean-Claude MOURREGOT

